

économisez vos allumettes, rapportez vos emballages !

Vos sacs et boîtes vides seront valorisés en produisant de l'énergie

Les sacs et boîtes vides peuvent encore contenir du produit. Brûler ces emballages, même en papier ou carton, est interdit et dangereux pour vous et votre environnement. Rapportez-les chez votre distributeur, partenaire de la filière ADIVALOR. Vous préservez ainsi votre environnement et vous êtes en conformité avec la réglementation.



ADIVALOR®

Collecte des déchets phytopharmaceutiques. Allons plus loin pour la nature.

Les organisations représentant l'Industrie de la Protection des Plantes (UIPP, UPJ), les Coopératives (Coop de France, INVIVO), les Négociants Agricoles (FNA) et les Agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR, société créée en 2001, en charge de la filière nationale de gestion des déchets phytopharmaceutiques.

Plus d'informations sur www.adivalor.fr